

BANCA DI ROMA INTERNATIONAL

Société Anonyme
 au capital de 120 000 000 euros
 Siège social : 26, boulevard Royal - Luxembourg
 Succursale : 47/49, boulevard d'Italie - Monaco

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

(exprimé en euros)

ACTIF	2004	2003
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	678.162	532.600
Créances sur les établissements de crédit	548.845.749	618.250.461
a) à vue	117.120.755	179.318.731
b) autres créances	431.724.994	438.931.730
Créances sur la clientèle	196.057.862	149.793.224
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	471.098.240	728.315.528
a) des émetteurs publics	84.928.833	94.897.704
b) d'autres émetteurs	386.169.407	633.417.824
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	1.059.553	1.798.376
Participations	17.382.951	15.937.902
Parts dans des entreprises liées	2.765.028	2.765.028
Actifs incorporels	182.779	678.469
Actifs corporels	8.704.727	9.777.335
Autres actifs	493.341	539.430
Comptes de régularisation	20.421.664	35.681.127
TOTAL DE L'ACTIF	1.267.690.056	1.564.069.480
PASSIF	2004	2003
Dettes envers des établissements de crédit	573.306.025	733.616.321
a) à vue	45.303.225	29.246.848
b) à terme ou à préavis	528.002.800	704.369.473
Dettes envers la clientèle	438.716.377	541.358.490
a) dépôts d'épargne	3.907.204	5.079.889
b) autres dettes		
- à vue	100.208.421	103.374.261
- a terme ou à préavis	334.600.752	432.904.340
Dettes représentées par un titre	3.721.971	4.446.892
Bons et obligations en circulation	3.721.971	4.446.892
Autres passifs	2.629.005	2.858.145
Comptes de régularisation	37.290.393	55.610.455
Provisions pour risques et charges	10.070.723	12.365.069
a) provisions pour impôts	6.456.822	8.303.667
b) autres provisions	3.613.901	4.061.402
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	582.992	582.992
Capital souscrit	120.000.000	120.000.000
Primes d'émission	12.983.531	12.983.531
Réserves	60.245.000	59.960.000
Résultats reportés	2.585	2.418
Bénéfice de l'exercice	8.141.454	20.285.167
TOTAL DU PASSIF	1.267.690.056	1.564.069.480

HORS-BILAN

	2004	2003
Passifs éventuels	106.288.182	165.878.329
dont : - cautionnements et actifs donnés en garantie	106.288.182	165.878.329
Engagements	73.136.491	184.067.511
Opérations fiduciaires.....	98.983.458	81.844.473

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

(exprimé en euros)

	2004	2003
Intérêts et produits assimilés	81.054.481	162.120.416
dont : - sur valeurs mobilières à revenu fixe	24.001.261	43.905.509
Intérêts et charges assimilées	(68.849.629)	(144.063.916)
Revenus de valeurs mobilières	3.132.903	2.665.457
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	252.295	375.084
b) revenus de participations	926.404	990.406
c) revenus de parts dans des entreprises liées.....	1.954.204	1.299.967
Commissions perçues	3.537.786	2.530.330
Commissions versées.....	(582.964)	(658.540)
Résultat provenant d'opérations financières	2.559.976	7.827.547
Autres produits d'exploitation	1.520.831	1.742.216
Frais généraux administratifs	(8.955.546)	(9.336.416)
a) frais de personnel.....	(6.257.453)	(6.256.631)
dont :		
- salaires et traitements	(4.721.582)	(4.782.608)
- charges sociales.....	(967.383)	(964.218)
dont : charges sociales couvrant les pensions	(679.131)	(743.871)
b) autres frais administratifs	(2.698.093)	(3.079.785)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels.....	(2.535.343)	(2.444.247)
Autres charges d'exploitation	(437.620)	(702.013)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	(198.976)	(4.456.311)
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements	642.696	85.058
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	(1.909)	(1.000.000)
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	561.051	13.701.710
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	(3.219.000)	(7.729.750)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts.....	8.228.737	20.281.541
Produits exceptionnels	-	17.193
Résultat exceptionnel	-	17.193
Impôts sur le résultat exceptionnel.....	-	(5.250)
Résultat exceptionnel, après impôts	-	11.943
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	(87.283)	(8.317)
BENEFICE DE L'EXERCICE	8.141.454	20.285.167

ANNEXE

1 - GENERALITES

1.1. Constitution et administration de la Banque

Banca di Roma International Société Anonyme (ci-après "la Banque ") a été constituée à Luxembourg le 8 juin 1978 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Durant l'année 1983, l'actionnaire majoritaire de la Banque, Banco di Roma International Holding S.A., a été absorbé par Banco di Roma S.p.A., Rome.

Le 30 octobre 1992, la Banque a fusionné avec Banco di Santo Spirito (Luxembourg) S.A. par absorption de Banco di Santo Spirito (Luxembourg) S.A. avec effet au 1^{er} janvier 1992. Cette fusion a eu lieu dans le cadre de la fusion des deux sociétés-mères en Italie, Banco di Roma S.p.A., Rome et Banco di Santo Spirito S.p.A., Rome.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui a voté la fusion, a également décidé de changer la dénomination sociale de Banco di Roma International S.A. en Banca di Roma International Société Anonyme.

Le 1^{er} mai 2000, la Banque a acquis une succursale à Monaco. Le siège social de Banca di Roma International (Monaco) se trouve à 47/49, boulevard d'Italie, Monaco.

Au cours de l'exercice 2002, le groupe dirigé par Banca di Roma S.p.A. a connu une réorganisation suite à la fusion avec Bipop-Carire. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2002, le nouveau groupe issu de la réorganisation a pris le nom de Groupe Bancaire Capitalia et s'articule au travers de la société holding nommée Capitalia S.p.A., par transformation de Banca di Roma S.p.A..

La Banque n'établit pas de comptes consolidés. Les participations majoritaires sont intégrées globalement et les participations minoritaires sont mises en équivalence directement lors de la consolidation réalisée au niveau de FinecoGroup S.p.A. ainsi que lors de la consolidation des comptes du Groupe réalisée par la société-mère Capitalia S.p.A.

1.2. Nature des activités

L'objet social de la Banque est de réaliser, tant pour son compte propre que pour compte de tiers ou en participation

avec des tiers, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations bancaires, financières et immobilières.

La Banque coopère de façon significative avec sa maison-mère et avec les autres entreprises faisant partie du groupe Capitalia S.p.A.

1.3. Comptes annuels

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de la Banque sont fondés sur le principe de l'évaluation au coût historique et ont été préparés en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires ainsi que les principes comptables généralement admis dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

Les principales méthodes comptables et principes d'évaluation qui ont été appliqués sont les suivants :

2.1. Date d'enregistrement des opérations au bilan

Le bilan de la Banque reprend les postes de l'actif et du passif conformément au critère de la date de mise à disposition des fonds, c'est-à-dire à la date de transfert effectif.

2.2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité multi-devises qui consiste à enregistrer les actifs et les passifs dans leur devise d'origine.

Pour l'établissement des comptes annuels, les montants en devises étrangères sont convertis en euro (EUR) comme suit :

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date d'établissement du bilan.

Les produits et charges en devises étrangères sont enregistrés dans leurs devises respectives et convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

Les opérations en monnaies étrangères à terme non encore dénouées sont converties en EUR aux cours à terme pour l'échéance restant à courir à la date d'établissement du bilan.

Les résultats sur opérations à terme non encore dénouées liées à des opérations de change au comptant qui sont couvertes par des opérations de change à terme (swaps) sont enregistrés selon le principe prorata-temporis à la date d'établissement du bilan. Les résultats d'évaluation constatés sur ces opérations ne sont pas enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont ignorées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste "Provisions pour risques et charges – autres provisions".

2.3. Instruments financiers dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent des instruments financiers dérivés, sont enregistrés à la date de transaction dans le hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif "Provisions pour risques et charges – autres provisions". Les plus-values non réalisées sont ignorées.

Aucune provision n'est constituée dans le cas où l'instrument financier dérivé couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est dite fermée. Les plus-values non réalisées sont ignorées.

2.4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables. Elles sont déterminées dans les limites jugées appropriées par le Conseil d'Administration.

Les corrections de valeur sont déduites des postes de l'actif auxquels elles se rattachent.

2.5. Provision forfaitaire pour actifs à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale

luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques éventuels mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôts, s'élève à 1,25 % des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour actifs à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et

- une part de provision pour risques et charges, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste "Provisions pour risques et charges – autres provisions" au passif du bilan.

2.6. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont enregistrées à leur prix d'acquisition.

La Banque applique la méthode des prix moyens pondérés pour déterminer les résultats réalisés sur ventes de titres.

2.7. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille des immobilisations financières, destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;

- les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation, acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ; et

- les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de placement ; il s'agit des valeurs mobilières qui ne sont pas incluses dans l'une des deux autres catégories.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille des immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition moyennant le respect de conditions telles que, entre autres, l'appartenance de l'émetteur ou du garant de ces titres au secteur public des pays industrialisés.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode "lower of cost or market" à la date de l'établissement du bilan.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché (« lower of cost or market ») à la date d'établissement du bilan.

Valeurs mobilières émises sur une base escomptée

La différence entre la valeur d'émission (respectivement d'acquisition) et la valeur de remboursement (respectivement de cession) constitue le seul revenu des valeurs émises sur une base escomptée. Ce revenu est pris en résultat sur la durée pendant laquelle le titre demeure en portefeuille de la Banque. Le prorata de la différence se fait de manière non-linéaire et vient augmenter la valeur comptable du titre.

2.8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Aux 31 décembre 2004 et 2003, toutes les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable font partie du portefeuille de placement de la Banque. Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode "lower of cost or market" à la date de l'établissement du bilan.

2.9. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan. Des corrections de valeur sont constituées avec prudence par le Conseil d'Administration en cas de réduction de valeur à

caractère durable : ces corrections de valeur sont déduites du poste d'actif.

2.10. Actifs incorporels

Aux 31 décembre 2004 et 2003, les actifs incorporels sont composés des éléments suivants :

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis de manière linéaire sur une période de 3 années.

Fonds de commerce acquis à titre onéreux

Le fonds de commerce payé pour l'acquisition de la succursale de Monaco est amorti sur une période de 5 ans.

Autres actifs incorporels

La valeur des autres actifs incorporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée estimée d'utilisation.

2.11. Actifs corporels

Les actifs corporels sont enregistrés au prix d'acquisition. La valeur des actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation.

2.12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation porte notamment sur des plus-values constituées en vertu des articles 53, 54 et 54 bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

2.13. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement. Des provisions fiscales sont donc constituées pour les exercices pour lesquels l'administration des contributions n'a pas fixé définitivement le montant de l'impôt.

3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les créances sur la clientèle se répartissent selon leur durée résiduelle de la façon suivante :

	2004	2003
	EUR	EUR
Jusqu'à trois mois	43.438.820	19.700.088
De trois mois à un an.....	18.393.526	16.989.706
D'un an à cinq ans.....	108.718.279	85.100.430
Plus de cinq ans	25.507.237	28.003.000
.....	196.057.862	149.793.224

La ventilation géographique des créances sur la clientèle est la suivante :

	2004	2003
	EUR	EUR
Union Européenne	148.177.240	109.304.718
Pays de l'OCDE	2.255.759	4.952.668
Autres pays	45.624.863	35.535.838
.....	196.057.862	149.793.224

Les créances sur la clientèle se répartissent comme suit en fonction des garanties obtenues par la Banque

	2004	2003
	EUR	EUR
Créances garanties	39.808.971	41.937.650
Créances non garanties	156.248.891	107.855.574
.....	196.057.862	149.793.224

Aux 31 décembre 2004 et 2003, la valeur d'amortissement/proratation cumulée depuis la date d'acquisition des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre de la manière suivante :

	2004	2003
	EUR	EUR
Agios (Passif)	124.828	87.379

Il n'y a pas de disagios sur ces titres aux 31 décembre 2004 et 2003.

.....	493.341	539.430
-------	----------------	----------------

4 - ACTIFS INCORPORELS

Aux 31 décembre 2004 et 2003, les actifs incorporels sont constitués des frais de développement pour l'amélioration de l'organisation et du contrôle interne, acquis à titre onéreux par la Banque à une société de conseil et du droit d'apport, suite à l'augmentation de capital. Les actifs incorporels relatifs à la succursale de Monaco sont constitués au 31 décembre 2004 et 2003 de frais relatifs à l'adhésion au système de compensation GSIT et du prix d'acquisition, ainsi que les frais accessoires, pour l'achat de son fonds de commerce.

5 - ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels comprennent un montant net de EUR 5.021.682 (31.12.2003 : EUR 5.190.293) représentant la partie des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

6 - ACTIFS CEDES SUR BASE D'UNE CONVENTION DE VENTE ET DE RACHAT FERMES

La Banque a conclu des opérations de mise en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes durant les exercices 2004 et 2003. Une opération de mise en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes était ouverte au 31 décembre 2004 pour un montant de EUR 10.340.000 (31.12.2003 : EUR 0).

7 - ACTIFS EN DEVICES ETRANGERES

Au 31 décembre 2004, le montant global des éléments d'actif libellés en devises étrangères (autres que l'Euro), converti en Euro, s'élève à EUR 209.521.393 (31.12.2003 : EUR 431.154.650).

8 - DETTES ENVERS LA CLIENTELE : AUTRES DETTES A TERME OU A PREAVIS

Les autres dettes à terme ou à préavis faisant partie des dettes envers la clientèle se répartissent selon leur durée résiduelle de la façon suivante :

	2004	2003
	EUR	EUR
Jusqu'à trois mois	329.406.851	427.167.709
De trois mois à un an.....	5.193.901	5.736.631
.....	334.600.752	432.904.340

La répartition des dettes envers la clientèle y compris celles à vue est la suivante :

	2004	2003
	EUR	EUR
Union Européenne	311.623.944	391.926.460
Pays de l'OCDE	86.163.316	78.742.891
Autres pays	40.929.117	70.689.139
.....	438.716.377	541.358.490

9 - POSTES SPECIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RESERVES

Aux 31 décembre 2004 et 2003, le montant renseigné sous "Postes spéciaux avec une quote-part de réserves" représente les plus-values fiscalement immunisées sur la vente d'immeubles pour un montant de EUR 179.219 et sur la vente de participations pour un montant de EUR 403.773.

10 - CAPITAL SOUSCRIT

Aux 31 décembre 2004 et 2003, le capital souscrit et libéré de la Banque est de EUR 120.000.000, représenté par 967.500 actions sans désignation de valeur nominale.

11 - EVOLUTION DES RESERVES ET DES RESULTATS REPORTES

	Réserve légale EUR	Autres réserves EUR	Résultats reportés EUR
Solde au 1 ^{er} janvier 2004	11.770.000	48.190.000	2.418
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.....			20.285.167
Affectation du résultat			
- Paiement dividendes.....			(20.000.000)
- Transfert aux réserves	230.000	55.000	(285.000)
Solde au 31 décembre 2004.....	12.000.000	48.245.000	2.585

Afin de pouvoir bénéficier des dispositions prévues par la loi du 23 décembre 1997 relative à l'impôt sur le revenu (en particulier l'art. 2.3), telle que modifiée au 21 décembre 2001, figure au 31 décembre 2004 parmi les autres réserves, un montant de EUR 23.642.020 (31.12.2003 : EUR 22.340.867) qui correspond à la réserve maintenue au titre d'une part de l'imputation, relative aux exercices 1999 à 2001, de l'impôt sur la fortune (IF) sur l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC), et d'autre part de la réduction de la charge de l'IF relative aux exercices 2002 et 2003.

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés anonymes, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Au Conseil d'Administration de Banca di Roma
International
Société Anonyme Luxembourg

Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de Banca di Roma International Société Anonyme pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif. Les comptes annuels et le rapport de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opi-

nion sur ces comptes annuels et de vérifier la concordance du rapport de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Banca di Roma International Société Anonyme au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Réviseur d'Entreprises
Alain KINSCH

Luxembourg, le 11 février 2005.
